

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Marseille
0413312219

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD43-Aubagne-Aménagement de la traversée du Hameau de Beaudinard -
Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation
partiels du Domaine Public Routier Départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux Routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commune d'Aubagne souhaite aménager la traversée du Hameau de Beaudinard entre le Chemin de Langlade et la traverse Notre Dame des Neiges sur la RD43, entre le PR2+300 et le PR2 +700. Cette opération prévoit la création d'une zone 30 et de plateaux traversants. Ces aménagements devraient sécuriser la circulation routière et piétonnière. Les travaux estimés à 500 000 € sont à la charge de la Commune.

La réalisation de ces travaux se situant sur le domaine public routier départemental, nécessite la signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et d'entretien et d'exploitation partiels des ouvrages réalisés entre le Département et la commune d'Aubagne.

Cette convention n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL